



Municipalité de Montcalm

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 355-2023 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023, le conseil a adopté le règlement numéro no. 355-2023 constituant un comité consultatif en environnement.

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Montcalm ce 24^e jour de mars de l'an deux mille vingt-trois.



Michael Doyle
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michael Doyle, résidant à Montcalm, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 24 mars 2023, entre 9 h et 18 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour de mars 2023.



Michael Doyle
Directeur général et Greffier-trésorier